

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 avril 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 217

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

-----  
**ARTICLE 73**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit une fois de plus d'instaurer un régime d'exception dans les territoires français lointains en mettant à la charge du père ayant reconnu un enfant naturel les frais de maternité de la femme étrangère en situation irrégulière.